

# La Règle “JOMINI”

Ces listes calculées selon le budget consistent toutes en un certain nombre d'unités obligatoires et des unités complémentaires soumises à des conditions. Pour constituer son armée, après s'être mis d'accord sur le total en points de chacun, chaque joueur utilisera la liste correspondante, en respectant ces conditions. Cependant, pour une armée donnée sur laquelle on connaît les compositions ou pour un scénario, on peut s'affranchir de certaines contraintes, avec l'accord de chacun.

Note : Si des troupes de même type ont des conditions semblables (comme « 1 pour 4 unités de ligne ») elles ne sont pas cumulables sur les mêmes unités.

Ainsi, si l'on a 6 unités de ligne on peut prendre :

- une unité de grenadiers (1 par 6 unités de ligne) ET une unité d'artillerie (1 par 4 unités de ligne) MAIS
- une unité de grenadiers (1 par 6 unités de ligne) OU une unité d'infanterie de la Garde (1 par 5 unités de ligne)

## **K4 – Grand-duché de Clèves et de Berg**

Le 15 mars 1806, Maximilien-Joseph Ier de Bavière cédait à Napoléon le Duché de Berg, échangé contre la principauté d'Ansbach. Napoléon y ajouta le duché de Clèves, repris à la Prusse depuis le 15 février 1806 et en fit le grand-duché de Clèves et de Berg avec capitale à Düsseldorf, confié à son beau-frère, le prince Joachim Murat. La Paix de Tilsitt y ajouta des territoires rhénans naguère prussiens : l'Abbaye d'Elten, le diocèse d'Essen et de Werden, le comté de La Marck avec Lippstadt, la principauté épiscopale de Münster, la Principauté de Rheina-Wolbeck, le comté de Salm-Horstmar, les comtés de Tecklenburg, de Rheda, de Lingen, le diocèse de Cappenberg, l'ex-ville d'empire de Dortmund ainsi que le district de Nassau autour de Siegen et Dillenburg. Quand le 15 juillet 1808, Joachim Murat devint roi de Naples, le grand-duché passa en union personnelle avec l'Empire français.

Le 3 mars 1809, Napoléon Louis Bonaparte, l'aîné des fils du roi Louis de Hollande et âgé de seulement quatre ans, devint grand-duc de Berg sous la régence de Napoléon jusqu'à l'annexion à la France le 13 décembre 1810. Après la Retraite de Russie et la levée en masse de 1813, des émeutes éclatèrent. Après la bataille de Leipzig, le grand-duché factice sombra dans l'anarchie. Le 10 novembre 1813, les russes s'emparèrent de Düsseldorf, relayés par les prussiens. De 1813 à 1815, le Grand-duché survécut en tant que gouvernement général de Berg mais ses territoires furent donnés à la Prusse par le congrès de Vienne (1816).

## **Composition**

### Infanterie

- 1 régiment d'infanterie de 2 bataillons en 1806, 2 ajoutés en 1808 et un 4ème en 1811 En 1813, les régiments ont été recréés mais avec un très faible moral.
- 1 « corps des chasseurs » à vocation de gendarmerie créé en 1806 à partir de la milice de Berg et des hussards de Dillenburg.

### Cavalerie

- 1 Régiment de cheveu-légers créé en 1807 ; devenus chasseur à cheval en 1808, devenus lanciers (uhlans) en 1810
- Régiments des cheveu-légers lanciers de Berg (rattachés à la vieille garde française), 1er le 17 décembre 1809 à partir de l'escadron de garde de Murat, 2ème le 1er janvier 1812, 2ème dissout le 31 décembre 1812 (pour mémoire car compte avec l'armée française).

### Artillerie

# La Règle “JOMINI”

- un régiment d’artillerie à pied, de canons de 8 livres.
- un régiment d’artillerie à cheval, de canons de 4 livres.

## Liste d'armée

Cette armée est généralement un allié, voire incorporée dans une armée française ou de la Confédération du Rhin.

Min	Max	Nom	Description	Val.	Condition et note
1	1	Général en chef	Général en chef 0 1 plaq	200	
1	2	Sous-Général	Sous-général Normal 1 plaq	120	Premier si pas G-en-chef, 2ème au moins 8 unités
0	3	Colonel	Colonel Normal 1 plaq	10	1 pour 5 unités
0	3	Colonel ancien	Colonel médiocre Normal 1 plaq	8	Remplace le précédent à volonté
4	8	Régiments d’infanterie	Infanterie lourde Normal 3 plaq	25	1 régiment d’infanterie de 2 bataillons en 1806, 3 en 1808 4 en 1811
0	8	Régiments d’infanterie entraînés à la française	Infanterie lourde Normal Manœuvre 3 plaq	26	De 1808 à 1812, à la place des précédents
0	8	Régiments d’infanterie recréés en 1813	Infanterie lourde Recrues faibles 2 plaq	10	A la place des précédents - En 1813
1	2	« corps des chasseurs »	Infanterie légère Normal 3 plaq	21	créé en 1806
1	1	Cheval-légers, devenus chasseur à cheval en 1808	Cavalerie légère Normal Manœuvre 3 plaq	35	créé en 1807, devenus lanciers (uhlans) en 1810
0	1	uhlans	Lanciers légers Normal Manœuvre 3 plaq	39	en 1810
1	2	Régiment d’artillerie à pied, de canons de 8 livres.	Artillerie lourde Normal 3 plaq	84	1 pour 3 unités d’infanterie
0	2	Régiment d’artillerie à cheval, de canons de 4 livres	Artillerie légère à cheval Normal 3 plaq	70	1 pour 3 unités dont au moins 1 de cavalerie